



PLAIDOYER POUR LES PRAIRIES ET L'ÉLEVAGE DURABLE

Synthèse de la contribution du WWF France à l'évolution
de la Politique Agricole Commune en France



La France a perdu le quart de ses prairies dans les quarante dernières années, et avec elles les nombreux services qu'elles rendent à la planète et aux éleveurs. Leur surface continue de reculer inexorablement, avec des situations de plus en plus contrastées en fonction des filières de production et des géographies.

Malgré une ambition de maintien des prairies, les politiques publiques, et notamment la Politique Agricole Commune (PAC), sont actuellement insuffisantes pour inverser la tendance. En saisissant l'opportunité d'une évolution de la PAC en France¹, le WWF France appelle à mieux soutenir les revenus agricoles en rétribuant les services environnementaux rendus par les élevages herbagers à travers leurs pratiques favorables à la biodiversité, l'eau et le climat.

1. En 2025, révision à mi-parcours de la programmation 2023-2027 actuelle et proposition législative sur la future PAC post 2027

LES PRAIRIES SONT UN PATRIMOINE ESSENTIEL, MAIS FRAGILE ET MENACÉ



PRAIRIES PERMANENTES

Plantées depuis + de 5 ans

Grâce à une flore spontanée en équilibre avec son environnement, la végétation est très diversifiée et la prairie résiste mieux aux aléas climatiques.



PRAIRIES TEMPORAIRES

Plantées depuis - de 5 ans, incluse dans la rotation culturale.

Constituée de graminées et d'une part +/- importante de légumineuses.



PRAIRIES ARTIFICIELLES

Durée de vie de 2 à 5 ans en moyenne.

Constituée de légumineuses (luzerne, sainfoin, trèfle...)

Anciennes prairies temporaires, semées depuis + de 6 ans, +/- intensifiées en fonction des modes d'exploitation.

Prairies « naturelles », anciennes, productives, non retournées ni ressemées.

Prairies peu productives, de type parcours, landes, alpages.

On relève une grande diversité dans la présence et la conduite des prairies d'une exploitation à l'autre.

Les services environnementaux rendus par les prairies diffèrent en fonction de l'âge et du degré d'intensification (+ ou - d'animaux, + ou - de fertilisation...) de la prairie



Prairie cultivée =
Prairie temporaire

Prairie temporaire
longue durée

Prairie permanente
+ / - intensifiée

Prairie (semi) naturelle

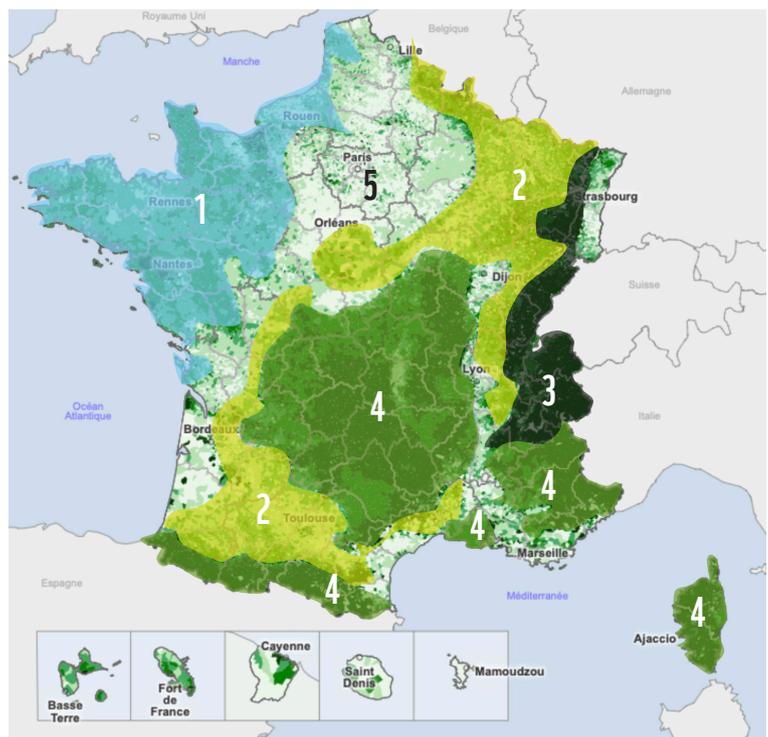
Parcours

Parcours boisé

Au global, la principale perte de surface agricole des 40 dernières années concerne les prairies, qui ont été réduites de 4 millions d'hectares (-23%), avec des situations contrastées :

DYNAMIQUE D'ÉVOLUTION DES PRAIRIES EN FRANCE ET PERSPECTIVES

Situation et évolution passées	Perspective à moyen et court terme
1. Les prairies demeurent présentes dans la surface agricole, mais régressent régulièrement depuis 1970 de par l'intensification laitière.	Risque qui perdure de recul par retournement et intensification en dépit du maintien du cheptel laitier.
2. Les prairies demeurent présentes dans la surface agricole du fait des contraintes naturelles, mais elles régressent depuis 1970. Tendance récente (2010-2020) à leur maintien dans le territoire par l'extensification.	Risque qui perdure de recul par retournement avec le recul des filières lait et viande (bovins, ovins, caprins) au profit des cultures.
3. Les prairies sont majoritaires dans la surface agricole et se maintiennent grâce à une économie laitière en AOP herbagère.	Situation favorable pour le maintien des prairies, mais risque d'intensification.
4. Les prairies et parcours restent très présentes dans la surface agricole mais ont régressé de 1970 à 2010. On note une tendance à leur maintien dans le territoire par l'extensification récente, depuis 2010.	Situation favorable jusqu'à présent, mais risque de déprise (ou localement retournement) par décapitalisation (démographie et économie des filières bovines et ovines viande).
5. Les prairies sont très marginales et ont fortement régressé depuis 1970. Situation stable depuis les années 2000	Situation défavorable, sauf situations particulières au niveau local (systèmes ovins)



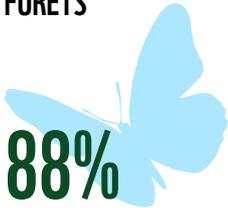
LES ATOUTS DES PRAIRIES & DES SYSTÈMES HERBAGERS EXTENSIFS



Dans les faits, il n'est pas facile de tracer une ligne de démarcation si nette, les exploitations françaises montrent un gradient entre les deux pôles "intensifs" et "herbager extensif".

La vision d'un élevage durable pour le WWF France peut se résumer en quelques mots : un maximum des exploitations en polyculture polyélevage, autonomes et économes, réduisant au maximum les impacts environnementaux négatifs et rendant de nombreux services écosystémiques sur le territoire. L'animal et le végétal sont équilibrés dans l'exploitation ou sur le territoire et se rendent des services mutuels : le végétal nourrit l'animal et l'animal nourrit le végétal, grâce à ses déjections qui viennent fertiliser le sol.

LES PRAIRIES PERMANENTES : UNE CAPACITÉ DE STOCKAGE DE CARBONE DANS LES SOLS ÉQUIVALENTE À CELLE DES FORÊTS



88%
DES ESPÈCES DE PAPILLONS
DÉPENDENT DES PRAIRIES
NATURELLES⁵

- **Pour le climat** : au regard des émissions de méthane de l'élevage, on notera une capacité à stocker du carbone dans les prairies², à limiter les émissions d'azote minéral à très fort pouvoir réchauffant et à jouer un rôle d'amortisseur thermique (effet "albédo" des prairies).
- **Pour la transition alimentaire et la souveraineté** : couplé à une évolution de nos régimes alimentaires³, nourrir les animaux à l'herbe ne concurrence pas directement la production d'alimentation humaine et améliore considérablement la qualité de la viande et du lait pour la santé publique⁴.
- **Pour protéger les ressources naturelles** : les prairies, surtout extensives, sont un immense réservoir de biodiversité, elles protègent l'eau douce et participent à l'atténuation des crues et du ruissellement.
- **Pour les atouts paysagers et patrimoniaux des territoires ruraux**, favorables aux activités récréatives ou de tourisme, mais aussi économiques, en soutenant le revenu des élevages autonomes et économes.

LES PRAIRIES, AU CENTRE D'UN ÉCOSYSTÈME ÉQUILIBRÉ FAVORISANT LA BIODIVERSITÉ



- **Synergie animal/végétal** : les déjections des animaux enrichissent le sol
- **Arbres, haies et mares** : stabilisent les sols et gardent l'eau
- **Diversité d'habitats pour la faune** : des refuges pour la biodiversité

2. Dominique Arrouays, Jérôme Balesdent, J.C. Germon, Pierre-Alain P.-A. Jayet, Jean-François Soussana, et al.. Stocker du carbone dans les sols agricoles de France ? INRA. 2002.

3. Vers une plus grande végétalisation de l'assiette pour influencer l'offre de protéines animales en direction des élevages durables et de l'offre française. Voir WWF France. 2022. Pulse Fiction

4. Agence de l'Eau Rhin Meuse. 2021. Avis du Conseil Scientifique. Prairies permanentes, un atout pour l'environnement et la santé publique.

5. IDELE. 2021. Les chiffres clés des prairies et des parcours

LES AIDES EXISTANTES ET LEURS LIMITES

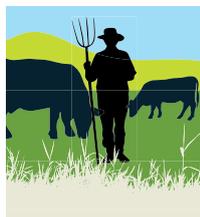
Si la PAC prétend se préoccuper de la conservation des prairies, leur nette érosion montre bien que les outils mis en œuvre ne sont pas à la hauteur des enjeux. Le conditionnement formel des aides au maintien de surfaces en prairies alors que cette politique ne favorise pas suffisamment l'élevage herbager a largement montré ses limites avec la crise agricole. A mi-parcours de la programmation actuelle, on relève un manque de financement et d'incitation à la transition et à l'extensification des élevages herbagers sur l'ensemble du territoire français.

- **Manque de ciblage** : les aides ne prennent pas assez en compte l'intérêt écologique des pratiques extensives les plus favorables dans le soutien au revenu des agriculteurs.
- **Absence de progressivité** : les systèmes actuels sont insuffisamment incitatifs et favorisent une forme d'effet d'aubaine, à l'exemple des écorégimes, accessibles sans engager de véritable transition⁶.
- **Budget insuffisant** : le second pilier de la PAC, notamment les Mesures Agroenvironnementales et Climatiques (MAEC), manque cruellement d'ambition.

La proposition du WWF pour la nouvelle Politique Agricole Commune : un écorégime progressif et incitatif intégrant les spécificités des prairies et des élevages herbagers. Il s'inspire de l'ICHN⁷, un dispositif qui a fait ses preuves dans les zones défavorisées, mais en l'adaptant :

- **Un cadre territorial élargi** : là où l'ICHN se limite aux zones les plus défavorisées, ce dispositif s'adresse à tous les élevages herbagers, pour répondre aux enjeux environnementaux.
- **Un système de points progressif** : basé sur le chargement fourrager global⁸ (critère clé pour mesurer l'intensification), ce dispositif favorise les pratiques extensives sur chaque hectare de prairie.
- **Une déclinaison territoriale** : comme dans l'ICHN, les enjeux spécifiques des différents territoires sont intégrés. Les zones où les prairies sont les plus menacées reçoivent un soutien renforcé.
- **Une articulation avec les infrastructures agroécologiques (IAE)** : contrairement à l'écorégime actuel, les haies, bosquets, mares... sont pris en compte pour maximiser les bénéfices écologiques.

UN CHANTIER POUR LA FUTURE PAC... MAIS AUSSI DÈS MAINTENANT DANS LE PSN



Un double effet : écologique et économique. Ce dispositif permettrait de :

- **Soutenir les revenus agricoles en rétribuant les services environnementaux des systèmes extensifs, jusqu'à +20% de contribution au revenu visées.**
- **Renforcer la transition** et les pratiques favorables à la biodiversité, l'eau et le climat.

Certaines mesures pourraient être intégrées dès la révision 2025 du PSN (Plan Stratégique National), pour remplir nos objectifs de préservation des prairies en soutenant mieux les élevages :

- **Un resserrement de l'écorégime actuel** pour inciter financièrement à la transition.
- **Un bonus prairies à intégrer à l'écorégime**, dont le besoin est estimé à 80 millions d'euros annuels et qui pourrait être financé par ce resserrement de l'écorégime.

Le dispositif "Prairies & herbivores extensifs" du WWF est une solution ambitieuse et réaliste pour une PAC tournée vers l'avenir qui préserve nos prairies, améliore le revenu des éleveurs et réconcilie élevage, climat et biodiversité sur l'ensemble du territoire.

6. Marie Lassalas, Hervé Guyomard, Cécile Détang-Dessendre, Vincent Chatellier & Pierre Dupraz. 2024. The implementation of the new Common Agricultural Policy in France will not be environmentally ambitious, *Journal of Environmental Planning and Management*,

7. Indemnité compensatoire de handicap naturel

8. Ensemble des surfaces destinées à la production de fourrages (prairies et pâturages permanents, prairies temporaires, maïs fourrage ou ensilage, légumineuses fourragères...) rapporté au nombre d'animaux converti en unité de gros bétail (UGB) par hectares. Ainsi, nous estimons par exemple sur la base de travaux experts que sur une zone type plaine / polyculture élevage intermédiaire, le chargement de bétail idéal pour maintenir une fonctionnalité optimum des prairies compatible avec une activité économique d'élevage se situe entre 0,9 et 1,1 UGB par hectares.



Notre raison d'être

Arrêter la dégradation de l'environnement dans le monde et construire un avenir où les êtres humains pourront vivre en harmonie avec la nature.

ensemble, nous sommes la solution. www.wwf.fr

© 2022

© 1986 Panda symbol WWF – World Wide Fund for Nature (Formerly World Wildlife Fund)

® "WWF" est une marque déposée.

WWF – France. 35-37 rue Baudin - 93310 Le Pré-Saint-Gervais.